

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 27/04/2026 sur www.xmarches.fr sous la référence 2026-22EP

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2026-22EP AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA CRECHE - RUE RENE LEMAIRE PROLONGEE - Lot 1 :

Objet de la délégation : Aménagement de chaussée et de trottoirs du parvis de la crèche

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45234116-2 - Travaux de construction de voies.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

Critères d'attribution :

Prix des prestations 50 %

Valeur technique 40 %

Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 23/06/2026

Montant final HT : 438 157,85 €

Opérateur économique attributaire :

EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE

CHEMIN DE SAINT LEONARD - 51100 REIMS

France

Mail : reims@eurovia.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

[Introduction des recours :](#)

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

[Consultation du contrat :](#)

[Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable \(dans le respect des secrets protégés par la loi\) :](#)

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY